



## **Ce que nous apprennent les démarches étrangères en matière d'appui au développement du bénévolat :**

Depuis sa création fin 2003, France Bénévolat a pu rédiger 8 monographies étrangères sur la situation du bénévolat : Canada, Angleterre, Suisse, Italie, Pays-Bas, Belgique, Pologne et Allemagne. Toutes ces monographies sont disponibles sur [www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org). Ce travail a été mené à bien avec très peu de moyens, particulièrement par le travail bénévole d'Éliane Goudet, le plus souvent grâce à l'appui de notre partenaire « naturel » européen : « Le Centre Européen du Volontariat » CEV.

Par ailleurs, en 2005, toujours avec l'appui du CEV, nous avons pu animer un colloque comparatif à Paris. Enfin, en 2007, France Bénévolat a eu l'honneur d'accueillir en France les 2 Congrès annuels du CEV et de la branche européenne de l'IAVE.

Les objectifs de ces travaux empiriques sont multiples :

- d'abord faire en sorte que la France soit davantage présente dans ces réflexions comparatives et que s'élabore progressivement, sinon une doctrine commune dans l'Union Européenne, au moins des points de convergences ;
- apporter aux associations, aux Pouvoirs Publics et autres acteurs français des « bonnes pratiques » qui leur permettent de gagner du temps sans tout réinventer ;
- enfin, « égoïstement », rassembler pour France Bénévolat des éléments d'information préalables à la définition de sa stratégie, puisque l'ambition de notre Projet associatif est bien de constituer un Réseau national à la hauteur de qui se passe dans les pays de référence et ainsi rattraper rapidement un retard notable en matière d'actions collectives pour assurer une promotion volontariste du bénévolat associatif.

Bien qu'un peu hétérogènes, ces matériaux nous permettent toutefois de tirer quelques enseignements transversaux :

**En termes de taux d'engagement bénévole, la France est à un niveau honorable, sans plus :**

Avec tous les éléments de prudence qu'il convient d'avoir - compte tenu de définitions différentes (la notion d'association française et celles, plus ou moins

définies, « d'organisation » ou de « 3<sup>o</sup>Secteur » ne se recoupent pas intégralement) et surtout de méthodes statistiques hétérogènes - on peut quand même affirmer que la France, avec son taux d'engagement de 28% de la population de plus de 15 ans, se situe à un niveau honorable, mais encore loin des pays anglo-saxons qui se situent dans des fourchettes de 35 à 50 %.

L'augmentation constatée pour la France par le CNRS/MATISSE de 3 à 4% par an correspond d'ailleurs à « un point de plus » chaque année du taux d'engagement bénévole.

Comme les Français ne sont pas moins généreux que les citoyens des autres pays, deux explications sont traditionnellement avancées :

- une explication culturaliste, avec une distinction entre les pays de culture protestante et les pays de culture catholique. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, Max Weber expliquait cette différence. En caricaturant un peu : dans les pays catholiques, gagner de l'argent est coupable, il vaut donc mieux le cacher et ne pas le donner ; dans les pays protestants, gagner de l'argent est une bénédiction de Dieu, il convient donc d'en restituer une part aux plus pauvres...une forme « d'impôt céleste » en quelque sorte !
- une explication sociologique, où, en France, la mise en œuvre de l'intérêt général passe traditionnellement par l'Etat qui a une sorte de monopole de l'intérêt général (« L'Etat Providence »), **même si une circulaire de 1975 affirme le contraire**. Toute délégation de cette mise en œuvre à la Société Civile est un peu suspecte...encore plus si elle se fait par le biais de bénévoles, qui du coup sont accusés de prendre la place de salariés, voire de fonctionnaires.

Il est probable que ces deux explications se conjuguent et se renforcent. Mais paradoxalement, ces deux freins au développement du bénévolat ont été compensés par un formidable accélérateur, celui de la loi de 1901, et par cet énorme engouement des Français pour la création d'associations, **tout particulièrement à partir de 1950**.

Selon Viviane Tchernonog, le taux de progression constant de 3 à 4 %, de 1999 à 2005, des bénévoles associatifs s'explique d'abord par un taux de progression équivalent du nombre d'associations (création de 70 000 nouvelles associations chaque année, avec un solde net d'environ 35 000). « C'est l'offre associative », de plus en plus nombreuse et de plus en plus diversifiée, qui tire la progression de l'engagement et attire de nouveaux bénévoles, chaque association n'ayant pas en moyenne davantage de bénévoles, d'où un sentiment récurrent et partagé d'une pénurie de bénévoles.

Au-delà de ces explications « macro sociales » des différences, les pays qui ont des taux d'engagement bénévole supérieurs à la France ont utilisé, peu ou prou, 3 leviers pour développer « **une pédagogie de l'engagement** » permettant de dépasser les seules transmissions des valeurs familiales. France Bénévolat a beaucoup insisté, depuis 4 ans, sur ces leviers et en a fait des axes stratégiques majeurs (voir textes spécifiques) :

- ☞ Une implication du système éducatif (qui du coup mérite véritablement son nom !) pour un apprentissage à l'engagement précoce des enfants et des étudiants ;

☞ Une implication des entreprises pour encourager, faciliter, accompagner et reconnaître l'engagement de leurs salariés ;

☞ Un accompagnement des retraités pour une bonne transition entre le travail et la retraite et un appui leur permettant de trouver un nouvel équilibre de vie, dans lequel leur besoin d'utilité sociale sera reconnu et valorisé.

L'identification de ces 3 leviers a incité France Bénévolat à développer trois concepts spécifiques : « *Les Relais du bénévolat des jeunes* », « *Les Relais du bénévolat en entreprise* » et « *Les Relais en Caisses de Retraite et organismes de seniors* ». Ils font aujourd'hui l'objet de prototypes expérimentaux intéressants, mais nous sommes encore très loin de la généralisation mise en œuvre dans ces pays de référence.

Tous ces pays qui ont un taux d'engagement bénévole supérieur à la France ont tout particulièrement mis en place des politiques publiques très volontaristes, au niveau de l'Etat comme au niveau des collectivités territoriales, pour favoriser l'engagement des jeunes (Canada, Angleterre, Pays-Bas...). Les systèmes éducatifs et les enseignants y sont très impliqués. Le cas de la Pologne à cet égard est particulièrement intéressant : sous le régime communiste, le bénévolat était quasiment obligatoire et encadré par les mouvements de jeunesse communistes. Le retour à la démocratie a évidemment entraîné une période où le bénévolat a souffert d'une image négative ! Le bénévolat actuellement est en train de renaître de ses cendres en Pologne à une vitesse très rapide, essentiellement à partir de l'engagement des jeunes. Bel exemple pour « notre vieux pays » où le bénévolat souffre encore d'une image un peu ringarde et où la représentation courante, largement fautive, est que les associations sont monopolisées par les seniors !

D'ailleurs, France Bénévolat a décidé de prendre comme thème d'année 2008 : « **L'engagement bénévole des jeunes** ». Toute une série de mesures décidées par le Gouvernement en Décembre 2007 vont dans le même sens.

### **Sauf exception, absence de « statut du bénévolat », mais des politiques publiques très actives et très volontaristes avec des moyens importants :**

A l'exception de la Belgique qui a un statut du bénévolat très encadré par la loi et qui se situe à mi chemin entre notre définition française du bénévolat<sup>1</sup> -qui ne relève que de la Société Civile- et nos différents statuts du volontariat, la règle de l'absence de statut du bénévolat est générale. Cette règle, consubstantielle à sa définition même, n'exclut pas, **bien au contraire** :

- des dispositifs spécifiques concernant le volontariat : Italie, Allemagne,...
- des systèmes d'agrément a priori de certaines organisations : Italie,...
- des systèmes d'évaluation et de « démarches qualité » a posteriori : Angleterre, Allemagne...

---

<sup>1</sup> Rappel de la définition communément admise, celle proposée par le Conseil Economique et Social : « *Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial* » (Avis du Conseil Economique et Social du 24 Février 1993).

Il serait parfaitement malhonnête de dire que les associations bénéficient plus d'aides publiques à l'étranger qu'en France, tellement les modes de comptabilisation sont différents, en particulier pour consolider les aides d'Etat, les aides provinciales ou régionales et les aides des collectivités territoriales « infra régionales ». On n'arrive même à avoir des chiffres fiables pour la France, tellement sont mélangées les subventions pures et la sous-traitance de la mise en œuvre de politiques publiques (par exemple dans le domaine de l'emploi).

Toutefois, on a le sentiment que certains pays étrangers sont capables de mobiliser rapidement des sommes importantes sur des actions prioritaires, par exemple : l'équipement, et surtout la formation, des associations à l'informatique au Canada ou les programmes jeunes en Angleterre et aux Pays-Bas.

Enfin, la puissance de l'intervention publique, peut-être plus ciblée, n'exclut pas parallèlement une intervention privée par la voie du mécénat plus importante. L'exemple des « charities » anglaises, bien connu, est à cet égard spectaculaire. **Dans ces pays, on n'est pas sur le registre de la substitution mais sur celui de la complémentarité.**

### **Des structures plus ou moins homogènes, mais qui convergent toutes vers les 3 missions de France Bénévolat :**

Même si les structures sont parfois un peu complexes et assez éclatées, on retrouve toujours peu ou prou les 3 Missions fondamentales de France Bénévolat. On pourrait même dire que la volonté de créer un Réseau national unique intégrant ces 3 missions est unique ! La France pourrait ainsi rattraper son retard sur chacune de ces 3 missions, en se comparant bien sur « aux pays de référence », c'est-à-dire ceux qui font la course en tête, par ce choix d'une structure unique et homogène, capable de développer une politique de partenariat externe très active et très volontariste. Pour mémoire ces trois missions sont :

- **la promotion du bénévolat** : on peut bien sûr inclure dans cette mission tout ce qui a été rapidement décrit ci-dessus à l'égard des jeunes, des actifs et des retraités. Mais on peut aussi y inclure des démarches d'étude et de recherche (Angleterre) ou des dispositifs très importants de formation continue des dirigeants « du non profit business » (USA) ;
- **l'intermédiation active entre les associations et les bénévoles potentiels** : le maillage territorial par des « Centres du bénévolat », parfois organisés par secteur associatif est la règle. Compte tenu de la difficulté de comparaisons « terme à terme », nous sommes incapables de classer les pays selon le degré de densité de maillage. De même, si le développement, dans « les pays avancés », du double moyen de l'intermédiation physique et de l'intermédiation par Internet est la règle, nous sommes pas capables de présenter des données plus précises, de comparer les sites respectifs et d'indiquer, d'un point de vue sociologique, qui utilise respectivement les deux moyens ;
- **l'appui à un meilleure gestion des bénévoles par « les organisations »** : il est clair que le volontariste affiché par France

Bénévolat se retrouve dans ces « pays de référence », mais il est vraisemblable que nous ayons encore beaucoup de retard en France. Ainsi le lancement du « Passeport Bénévole » ® par France Bénévolat en 2007 est très inspiré par ce qui a été initié en Suisse il ya plusieurs années, puis repris par l'Autriche et l'Allemagne.

## **Des points spécifiques particuliers à prendre en compte :**

Au-delà de ces enseignements généraux et transversaux, il nous semble qu'au moins « deux autres bonnes pratiques » sont particulièrement intéressantes :

### **1) Les démarches de labellisation anglaises :**

Ces démarches sont portées par « Investing in Volunteer- I.I.V ». I.I.V est né d'un projet initié en 1995 par le WANDSWORTH VOLUNTEER BUREAU implanté à Londres. Ses responsables se sont alors préoccupés du suivi des bénévoles qu'ils orientent vers les associations. Ils ne disposent en effet d'aucun moyen d'appréciation concernant la qualité du management de ces bénévoles

Le moment leur paraît opportun pour agir alors que par ailleurs l'opinion publique se familiarise avec le concept de « démarche qualité ».

Pour développer l'idée d'un label qualité, un partenariat se construit avec trois autres organisations des environs (Croydon, Sutton, Merton), le « WANDLE VALLEY PARTNERSHIP » ; des fonds sont réunis pour mener, sur trois ans, une expérience pilote visant :

- **quatre domaines** : l'engagement bénévole, le recrutement, la sélection et l'orientation, le soutien et la fidélisation. ;
- **dix indicateurs** ;
- **dix étapes** à franchir par les organisations partantes.
- 

**Il s'agit donc davantage d'un processus pour aider les organisations volontaires que d'une norme « à la française ». On juge plus les progrès accomplis qu'une norme à atteindre.**

C'est un succès : soixante organisations obtiennent le label et il est décidé d'étendre la démarche à l'ensemble du Royaume Uni.

En 2003, la tutelle de « Investing In Volunteers Standard » est confiée au « FORUM DU BENEVOLAT BRITANNIQUE », UKVF et des fonds sont réunis, émanant du « GUS CHARITABLE TRUST » de « l'HOME OFFICE » et du « DEPARTEMENT DE LA SANTE ».

UKVF (UK VOLUNTEERING FORUM) regroupe les agences nationales de développement du bénévolat de quatre pays du Royaume Uni :

- Volunteer development Agency NORTHERN IRELAND
- Volunteer development.SCOTLAND
- Volunteering ENGLAND
- WALES Council for Voluntary Action

A travers une organisation très structurée, ces Agences pilotent la démarche qualité. UKVF la supervise et décerne le label qualité.

Le label qualité est valable trois ans.

En cas de contestation de l'organisme demandeur, un recours est prévu à deux niveaux (régional et national)

## **2) Le système statistique suisse :**

La structure homologue de l'INSEE en Suisse sort tous les deux ans une enquête extrêmement précise sur la situation du bénévolat (En termes quantitatifs, nous disposons en France que d'une enquête de l'INSEE de 2002, sur « une enquête ménages » de 2000, ainsi que des enquêtes effectuées en 1999 et 2005 par le CNRS/MATISSE auprès des collectivités territoriales).

La Suisse analyse non seulement le « bénévolat associatif », mais également le « bénévolat direct » (A notre connaissance, outre la Suisse, seul le Canada fournit des informations sur cette notion)

Régulièrement, la Suisse fournit des données sur ces deux types de bénévolat. Ces données sont sexuées et les statisticiens suisses donnent une estimation de la valeur économique « du travail bénévole », intitulé comme tel et comparé avec le travail salarié.

Dominique Thierry Vice-président national de France Bénévolat  
Janvier 2008